

CHEMOT

5773



n°152

LA PARACHA EN RÉSUMÉ

Les enfants d'Israël se multiplient en Égypte. Se sentant menacé par cette croissance démographique, Pharaon les réduit à l'esclavage, et ordonne aux sages femmes d'Israël, Chifrah et Poua, de tuer tous les nouveau-nés mâles à la naissance. Ces dernières refusent d'obtempérer à l'ordre de Pharaon de jeter tous les nouveau-nés Hébreux mâles dans le Nil.

Yokhéved, fille de Lévi, donne naissance à un garçon. Amram, son mari, le place dans un panier qu'il dépose dans le Nil, alors que la soeur du bébé, Myriam, le surveille de loin. La fille du Pharaon découvre ce nourrisson, l'adopte et le prénomme «Moché» (signifiant «Tiré» des eaux). Elle l'élève comme son fils.

Devenu un jeune homme, Moché quitte le Palais et découvre la souffrance de ses frères. Il tue un égyptien qui était entrain de frapper un hébreu. Le lendemain, il voit deux juifs se disputer et réprimande celui qui portait la main sur l'autre. Les deux hommes dénoncent alors l'homicide de la veille au Pharaon, ce qui oblige Moché à fuir l'Égypte pour le pays de Midiane. Là bas, il sauve les filles d'Yitro d'une agression de bergers locaux. Il épouse l'une d'elles, Tzipora, et devient le berger des troupeaux de son beau-père.

Un jour, D.ieu se révèle à Moché dans un buisson en flamme au pied du mont Sinai. Il lui demande de se rendre chez Pharaon et de lui exiger en Son Nom : « Libère Mon peuple de sorte qu'il Me serve ». Aharon, son frère, est désigné comme son porte parole. Les deux frères se retrouvent, et retournent en Égypte. Ils rassemblent les anciens d'Israël et leur annoncent que le temps de la délivrance est arrivé. Le peuple a foi en Moché, mais Pharaon refuse de les libérer. Au contraire, il endurec encore les conditions de l'esclavage. Moché revient alors vers D.ieu et proteste : « Pourquoi as-Tu fait du mal à ce peuple ? Pourquoi m'as-Tu donc envoyé ? »

Mais D.ieu promet que la rédemption est toute proche.

Feuillet dédié pour la réussite matérielle et spirituelle de Philippe JANKLEWICZ



UN TRÉSOR DE LA PARACHA

Descendre au plus bas pour remonter au plus haut

Chemot (4,4-5) : Hachem dit à Moché : « Tends la main et saisis sa queue ! ». Il tendit la main, s'en saisit, et le serpent devint bâton dans sa paume. C'est pour qu'ils croient que s'est révélé à toi l'Eternel, le D-ieu de leurs pères, le D-ieu d'Avraham, d'Isaac et de Jacob.

Pourquoi Hachem a-t-il ordonné à Moché de saisir le serpent précisément par la queue ?

En fait, les pouvoirs confiés à Moshé, pour gagner ensuite la confiance des Bnei Israël, n'ont pas été choisis par Hachem de façon quelconque. Bien au contraire, chacun d'entre eux constitue un symbole et un enseignement pour le peuple d'Israël et pour le roi égyptien.

Le bâton, se transformant en serpent, représente le Klal Israël. A ses débuts, à l'époque des patriarches, il marchait la tête haute comme un bâton. Arrivé au milieu des Egyptiens, il fut avili et rabaisé comme le serpent qui évolue au ras du sol. Pourquoi une telle humiliation ?

De même que le serpent s'est retrouvé dans cette position suite à la faute de Lachon Ha-Ra (la médiosance) commise à l'encontre de Hachem, de même les Egyptiens dominèrent les Bnei Israël, à cause des délateurs qui se trouvaient parmi eux .

Saisir le serpent par la queue, qui est le membre le plus vil et le plus bas de l'animal, signifie qu'Hachem va placer les Bnei Israël dans une situation encore plus humiliante . Après l'intervention de Moché et Aaron, le Pharaon décrète : « Vous ne continuerez plus à donner de la paille au peuple pour la préparation des briques » Encore plus de soumission et d'oppression !

Il semble donc que Moshé et Aaron obtinrent l'opposé de ce qu'ils souhaitaient. Mais il n'en est rien : ce fut au contraire le début de la délivrance ! Car après avoir placé les Bnei Israël au niveau le plus bas de l'humiliation, Hachem les releva pour les réhabiliter et les rehausser au plus haut comme ce bâton dressé, prêt à frapper le Pharaon et son peuple. Tout se passa comme dit le verset Téhilim (113;7-8) : « Il fait remonter le pauvre du sein de l'abjection, pour le placer aux côtés des grands de son peuple » . Lorsque le pauvre arrive au plus profond du gouffre, Hachem le relève et l'installe parmi les notables !

PARACHA : CHEMOT



PARIS - ILE DE FRANCE

Entrée : 16:43 • Sortie : 17:56

Villes dans le monde

Lyon	16:45 • 17:55	Nice	16:43 • 17:50	Los Angeles	16:34 • 17:34
Marseille	16:52 • 17:59	Jerusalem	16:04 • 17:24	New-York	16:18 • 17:22
Strasbourg	16:22 • 17:35	Tel-Aviv	16:23 • 17:25	Londres	15:40 • 16:58
Toulouse	17:07 • 18:14	Bruxelles	16:26 • 17:42	Casablanca	17:13 • 18:12



Le livre du Chabbath pour toute la famille
pour le commander : 01 80 91 62 91 ou www.torah-box.com



IL ÉTAIT UNE FOIS LA PARACHA

"N'as-tu pas remarqué que ce monsieur bégayait ?"

Chemot (4;10) : " car j'ai la bouche lourde et la langue lourde. "

Rabbi 'Haim Ozer Grodzinsky était le Rav de Vilna et le « berger » du peuple juif avant la deuxième guerre mondiale. Il marchait un jour avec l'un de ses élèves lorsqu'un passant l'aborda et lui demanda son chemin. La rue qu'il demandait se trouvait à l'autre bout de la ville et Rabbi 'Haim Ozer, bien qu'ayant des difficultés à marcher, lui proposa sans hésiter de l'accompagner.

Ils marchèrent ainsi pendant près de trente minutes jusqu'à la destination demandée. Son élève, surpris, lui demanda pourquoi il ne s'était pas contenté de lui indiquer la direction, puisqu'il aurait pu continuer de demander son chemin à d'autres personnes.

Rabbi 'Haim Ozer lui répondit : « N'as-tu pas remarqué que ce monsieur bégayait ? Qu'il avait « la bouche lourde et la langue lourde » et qu'il avait honte de me demander son chemin ? Si je ne l'avais pas moi-même accompagné, il aurait dû s'humilier plusieurs fois encore jusqu'à arriver à destination. C'est pour cela que j'ai tenu à le guider moi-même, pour éviter à un juif d'avoir honte ! »



"ET TES YEUX VERRONT TES MAÎTRES"



Rav David BATSRI



AU "HASARD" ...

Un mot sur la Haftara

Isaïe (28;9) : " A qui enseignera-t-il la connaissance ? A qui inculquer des leçons ?
A des enfants qui viennent d'être sevrés "

Nos Maîtres ont dit dans le Talmud traité Baba Batra (12a) : « Depuis le jour où le Temple a été détruit, la prophétie a été donnée aux simples d'esprit et aux enfants. »

C'est ce que dit le prophète : la connaissance et la compréhension seront données à des enfants à peine sevrés. Cela signifie qu'elles seront données de telle façon qu'on ne pourra pas s'en servir utilement. Et Rabbi Bounam de Peschis'ha disait que ces derniers temps, on fait de nouvelles découvertes en technique et on dévoile de nouvelles propriétés dans tous les domaines de la science.

Le Zohar enseigne en effet qu'au septième siècle du sixième millénaire (en 5600), les portes de la sagesse s'ouvriront. Mais si Israël en était digne, toute cette profusion de sagesse viendrait à sa place exacte, dans la sagesse de la Torah. Comme nous n'en sommes pas dignes, elle descend dans les sciences profanes, ce qui, à cause de nos fautes, provoque la production de nouveaux engins de destruction pour faire des ravages dans l'humanité.



LE RÉCIT DE LA SEMAINE

Le dilemme du banquier

Chmouel Straus était banquier à Karlsruhe, ville allemande située sur le Rhin, non loin de Strasbourg. Chmouel gagnait assez d'argent pour les besoins de sa famille et utilisait tout son temps libre pour s'occuper de ses enfants, contribuer aux causes charitables de sa communauté et étudier les livres de Torah dans la vaste pièce qui lui servait de bibliothèque.

Toujours conscient de la présence de D.ieu, Chmouel était honnête et charitable. Au début, il avait dirigé une petite banque que lui avait confiée son beau-père. Avec l'autorisation du gouvernement, il s'était établi comme changeur d'argent et investisseur avisé pour ses clients.

Dans son manteau, il avait fait coudre deux grandes poches : une pour les papiers, factures et reçus et l'autre pour les pièces et billets de banque de l'étranger. Un vendredi matin, avant de se rendre à la Brit Mila (circoncision) du fils d'un de ses amis, il décida de revêtir son manteau de Chabbat dans lequel il transféra donc argent et documents importants.

Après la cérémonie et le repas, il se rendit à son bureau comme d'habitude et vaqua à ses occupations quotidiennes, procédant au change de monnaies étrangères et remplissant des formulaires.

L'après-midi, il ferma boutique afin de participer aux préparatifs du Chabbat à la maison. Au moment où son épouse alluma les bougies, il remit son manteau et partit vers la synagogue pour accueillir le Chabbat.

Pour Chmouel, Chabbat était véritablement un havre de paix : il pouvait prendre son temps et prier avec ferveur ; il étudiait sans être dérangé et passait de longs moments à discuter tranquillement avec son épouse, ses enfants et ses invités.

Ce Chabbat ne serait pas différent et, sur le chemin du retour, Chmouel réfléchissait aux paroles de Torah qu'il prononcerait lors du repas. A un moment donné, il s'assit sur un banc pour mettre de l'ordre dans les

idées qu'il développerait à table et, soudain, réalisa que les poches de son manteau étaient pleines !

Or il est interdit, Chabbat, de porter quoi que ce soit (dans ses mains, dans ses poches du domaine public au domaine privé et vice versa. Pétrifié, Chmouel réalisait qu'il ne pouvait absolument pas rapporter argent et documents à la maison. Il suait à grosses gouttes : non, il ne supportait pas l'idée d'utiliser par la suite de l'argent ou des papiers qu'il aurait portés le Chabbat.

Seul dans la rue déserte, il pensa alors à la joie qu'il éprouverait d'avoir agi correctement : il déboutonna son manteau et le tint à l'envers, faisant ainsi tomber par terre sans les toucher directement tous les objets qui se trouvaient dans ses poches : argent, reconnaissances de dettes, factures, reçus Par terre !

Il se sentit soulagé bien qu'il réalisait que son avenir était en jeu. Il serait obligé de s'endetter durant de longues années peut-être mais sa foi en D.ieu était intacte.

Il savait qu'il avait bien agi. Ce Chabbat fut pour lui particulièrement joyeux. Chmouel était heureux d'avoir passé victorieusement une épreuve difficile. Sa famille s'étonnait de cette joie si profonde tandis que les invités étaient galvanisés par cette gaieté bien réelle.

La journée de Chabbat s'écoula, le soleil se couchait et les étoiles apparurent dans le ciel. Il était temps de réciter la Havdala, la cérémonie de clôture du Chabbat, avec une coupe de vin, des épices odoriférantes et la bougie tressée.

Ce n'est qu'après ce rituel achevé que Chmouel raconta à sa famille ce qui lui était arrivé et comment il avait réagi. Il ne cacha pas la triste réalité : la vie serait dure maintenant et l'épreuve de la pauvreté ne devrait pas amoindrir leur pratique religieuse et leur confiance en D.ieu. Sa femme l'écouta attentivement : elle approuvait la façon dont il avait réagi et était prête à en assumer les conséquences.

Tout ceci était certainement pour le bien.

Le même soir, Chmouel décida de reprendre le chemin qu'il avait effectué la veille : peut-être retrouverait-il quelques papiers sans importance pour un passant mais si précieux pour lui. En approchant du banc, il n'en crut pas ses yeux : tout était resté à la même place, aussi bien l'argent que les documents ! Quand il rentra chez lui, il les montra fièrement à sa famille qui poussa un soupir de soulagement.

Quelques jours plus tard, le Ministre des Finances de la région de Baden entendit parler de la banque Straus et de son excellente réputation d'honnêteté. Il confia à Chmouel une importante somme d'argent qui lui permit de réaliser des investissements d'envergure, ce qui attira encore d'autres clients. La banque Straus se développa alors de façon exceptionnelle. Les enfants de Chmouel ont vendu la banque Straus en 1938 quand ils réussirent à fuir l'Allemagne nazie et ils s'installèrent en Californie. L'héritage de Chmouel continue à Jérusalem, où la cour Straus abrite un centre d'études talmudiques.

Traduit par Feiga Lubecki / La sidra de la semaine



UNE LOI, CHAQUE SEMAINE

Lait & viande (1)

Rabbi M. Hassan

1. La défense de cuire de la viande avec du lait est mentionnée à trois reprises dans la Torah. Nos Sages du Talmud insistent beaucoup sur les détails de cette défense et les précautions obligatoires à prendre pour éviter la violation de ces lois.

- a) Il est interdit de cuire, frire ou griller de la viande avec des produits lactés.
- b) Il est interdit de consommer ensemble de la viande et des produits lactés.
- c) Il est interdit de tirer profit d'un mélange de viande avec des produits lactés.

2. La défense s'applique non seulement à la viande de bétail mais aussi à la viande de volaille. Intervalles entre repas de viande et de lait

3. Après avoir consommé la viande, ou même du bouillon de viande, du jus ou de la graisse de viande, on doit attendre six heures avant de consommer du lait ou des laitages.

4. Après avoir consommé du lait ou des laitages, on peut consommer immédiatement de la viande ou un mets à base de viande, en ayant soin de bien se rincer la bouche et les dents avant.

5. Un malade, même sans gravité, peut se contenter d'attendre un intervalle d'une heure entre la viande et le lait.

6. Après avoir consommé un mets qui ne contient pas de viande mais qui a été cuit dans un ustensile de viande, on peut prendre immédiatement des laitages.



PERLE HASSIDIQUE

*"La raison de toute la Création est le plaisir en le Monde à venir."
(Rabbi Na'hman de Breslev)*

QUIZZ PARACHA

1. "Elle a vu qu'il était bon" Qu'a-t-elle vu de "bon" au sujet de Moché qui le distinguait des autres bébés ?
2. Quelle leçon Moché devait apprendre du fait que le buisson ardent ne se consumait point ?
3. Quelle expression de Moshé a prouvé au peuple qu'il était le vrai rédempteur ?

1. Sa maison s'est remplie de lumière.
 2. De même que le buisson a exécuté sa mission sans s'être consumé, de même il remplira sa mission.
 3. Pakod Pakadti, "souvenir, je me suis souvenir".

- « Chavoua Tov » est un feuillet hebdomadaire envoyé à environ 40.000 francophones dans le monde.
- Dédiez un prochain feuillet pour toute occasion : 01.80.91.62.91 – contact@torah-box.com
- Communautés, Ecoles ou tout autre Etablissement : recevez ce feuillet chaque semaine.

Ont participé à ce numéro :

'Hevrat Pinto, Rav Moché Pell, Rav Benchétrit, Jonathan Berdah

Nos partenaires

Juif.org



Torah-Box.com

Diffusion de Judaïsme aux francophones dans le monde
sous l'impulsion du Tsadik Rabbi David ABOUHATSIRA et du Grand-Rabbin Yossef-Haim SITRUK
Tél. France : 01.80.91.62.91 – Tél. Israël : 077.429.93.06 – Web : www.torah-box.com - contact@torah-box.com

Responsable de la publication : Binyamin BENHAMOU